

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1609

Artikel: Politique des langues : la tour de Babel suisse
Autor: Danesi, Marco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La tour de Babel suisse

**La diversité linguistique de la Suisse est à la fois une richesse et un casse-tête.
Pays sans langue nationale, il ménage depuis sa création,
le voisinage et l'intégration des langues parlées, indigènes et étrangères.**

« Viersprachig, mehrsprachig, vielsprachig. » Le titre du Colloque organisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales en 2002 à Bienne - dont les comptes rendus viennent d'être publiés - scandait le destin linguistique de la Suisse. Ignorant le bonheur d'une seule langue nationale, le pays vit la diversité linguistique depuis sa fondation en 1848. Au gré des nécessités historiques, il ménage la multiplicité des langues à mille lieues du mythe d'une société plurilingue accomplie ou du stéréotype de clivages géographiques, voire ethniques. C'est pourquoi la question des langues n'a pas de réponse. Elle s'accommode d'arrangements soumis à la conjoncture du moment. Constantin Pitsch, du Service des communautés linguistiques et culturelles au sein de l'Office fédéral de la culture, regrette le désintérêt actuel de la Confédération. Les langues batifolent aux marges des débats politiques alors que les prérogatives des cantons limitent le rayon d'action de la Confédération.

L'intérêt public des langues

Pour Bruno Moretti, professeur à l'Institut de langue et littérature italiennes de l'Université de Berne et responsable de l'Observatoire linguistique de la Suisse italienne, les langues véhiculent des interrogations d'ordre social et culturel, voire économique. Elles prêtent leur corps à des intérêts antagonistes jusqu'à devenir le champ d'affrontements qui dépassent les problèmes linguistiques; entre les villes et la campagne par exemple. Elles mériteraient, à l'encontre de l'indifférence polie des institutions, de véritables politiques publiques. Car la diversité linguistique est un bien commun au même titre que l'environnement, insiste François Grin, professeur d'économie à l'Eco-

le de traduction et d'interprétation (ETI) de l'Université de Genève et directeur adjoint du Service de la recherche en éducation du canton de Genève (SRED). Les législations basque, catalane, québécoise, tout comme celle du Pays de Galles montrent la voie à suivre. Il devient ainsi «normab» de parler catalan en Catalogne. L'idiome du cru habite l'environnement linguistique. Et se fait entendre. Des textes de loi à la publicité. Des écoles aux entreprises. Il s'agit de favoriser la langue du terroir sans dresser de barrières. François Grin imagine le plurilinguisme dans un cadre de «territorialité», seule garantie de survie pour l'expression minoritaire.

Constantin Pitsch défend une approche qui soit sensible aux réticences réciproques. A l'écoute des Romands fatigués d'apprendre l'allemand. Indulgence face à la fronde des villages grisons contre les diktats du Rumantsch Grischun. Il rappelle que la Suisse ne peut pas embrasser le plurilinguisme individuel du jour au lendemain, après cent cinquante ans de monolinguisme cantonal, voire communal dans le cas grison. Sans parler des impératifs financiers qui réduisent à néant les projets les plus visionnaires.

Petits arrangements avec la diversité

L'usage des langues en dehors de leur territoire s'essouffle. Si les bilingues prolifèrent au Tessin, la moitié de la population, partout ailleurs ils sont en diminution, un quart à peine. De plus, la question des langues s'émet au gré des particularités régionales. Le canton d'Uri, proche du Tessin, préfère l'italien au français. Appenzell ignore l'un et l'autre, pleinement satisfait du suisse alémanique et de l'anglais qui lui ouvre les portes du monde à la barbe de son enclavement. Genève reste francophone, loin de l'allemand, heureuse de son exclusivité polyglotte. Entre le laisser-faire actuel et l'interventionnisme québécois, il y a la solution fédéraliste, suggère Bruno Moretti.

Loin des velléités centralisatrices, il vaut mieux négocier des accords entre cantons, en

fonction des besoins locaux pour déboucher sur des mesures concrètes soutenues par la Confédération. La ségrégation menace la diversité linguistique, prête à se jeter dans les bras de l'anglais. La création de l'Université de la Suisse italienne, par exemple, va de pair avec la disparition de la chaire de littérature italienne à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich ou à la fermeture de la seule librairie française à Berne.

L'avant-projet de loi sur les langues, entre retrait et pis-aller (cf. DP n°1602), accuse toute son impuissance. Car il consacre la primauté des échanges individuels sur les liens entre les groupes linguistiques, analyse Jean Widmer, professeur en sociologie de la communication et des médias à l'Université de Fribourg. Une langue est un «marqueur collectif». Elle ne se réduit pas à un trait de personnalité favorisant la «compréhension réciproque». L'encouragement du plurilinguisme fait l'impasse sur les pratiques linguistiques concrètes qui trahissent le jeu des appartenances et des distinctions. Jean Widmer rappelle à quel point les Alémaniques acceptent de parler d'autres langues au travail, notamment l'anglais, alors que le suisse allemand règne en privé ou dans l'arène politique. Tout le contraire de la Suisse romande où chacun parle sa langue chez soi mais hérit le principe de territorialité en public. Et que dire des mélanges entre dialectes alémaniques et anglais (le «schwyzenglisch»), sans parler de la «romandisation» du français? Ou des langues de l'immigration?

La diversité reste au cœur du cas suisse. Une diversité vécue, complexe, en mouvement, aussi étrangère aux solutions miracles - une loi salvatrice avec mode d'emploi - qu'à une gestion bureaucratique des affaires courantes. C'est pourquoi des arrangements proches des situations et des besoins spécifiques répondent mieux au multilinguisme réel et non seulement fantasmé. La tour de Babel suisse peut défier le ciel et l'anglais, sans nécessairement y renoncer, si elle n'oublie pas le ciment bricolé de son histoire.

md

Les actes du colloque sont disponibles auprès de l'Académie des sciences humaines et sociales.

sagw@sagw.unibe.ch

www.sagw.ch